Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 074-217402056-20260630-DEL_86_2026-DE

République Française **Département de Haute-Savoie** **COMMUNE DE ONNION**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 30 juin 2026**
	L'an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 25/06/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12 Absents excusés : 03
Pouvoirs : 02 (CAVET Elise ayant donné procuration à GERVAIS André et GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume)
Votants : 14
Secrétaire de séance : VELAT Jocelyne

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✔		GERVAIS Jean-Claude	✔		JACQUARD Thierry	✔	
VELAT Jocelyne	✔		BONDAZ Viviane	✔		CHARDON Brigitte	✔	
PAPI Guillaume	✔		OBERSON Jean-François	✔		GUILLERON Audrey		✔
MAURE Nadine	✔		MAURE Céline	✔		HAY Matthieu		✔
JADOT Jean-Noël	✔		CAVET Elise		✔	LAFFONT Florent	✔	

DELIBÉRATION N° 86_2026	DROIT DE PREEMPTION URBAIN
ADOPTÉE à l'unanimité	

RAPPORTEUR : Monsieur GERVAIS André

Vu le code Général des Collectivités locales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 alinéa 1er, L 211-2, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, L 300-1 et suivants, D 213-13-1 et D 213-13-4 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 42-2019 du 03/06/2019 ;
Vu la délibération 43-2019 du 03/06/2019 portant sur le DPU ;

La commune d'Onnion a été destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

Dossier 1 :

Vente : M. et Mme AYACHE Serge et Chantal (née ROBERT) et M. ROBERT Maurice
Désignation du bien :

- **Localisation : 2140 Route des Boussages**
- **Parcelle(s) : B/3386 (1053 m²) et B/4015 (187 m²)**

- **<u>Caractéristiques du bien</u> : Bâti sur terrain propre – Maison à usage d'habitation et terrain attenant**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 074-217402056-20260630-DEL_86_2026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Considérant que cette DIA ne présente aucun intérêt pour la commune ;

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien énoncé ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de porter ces informations à la connaissance de l'étude notariale en charge de vente de ce bien.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de Séance,

VELAT Jocelyne,

Le Maire,

GERVAIS André